

Milieux de pratique

Secteurs de pratique

La définition du champ d'exercice réfère, entre autres, à la pratique d'un sexologue qui œuvre en cabinet privé, en établissement de santé et de services sociaux, en établissement du réseau scolaire, en établissement des services correctionnels ou encore dans les milieux communautaires. Le champ d'exercice représente également l'intervention des sexologues qui agissent auprès des groupes et des organisations en milieu scolaire ou en milieu de travail.